



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

### PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 8 juin 2026 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

<b>Madame Virginie Lupan, conseillère</b>	<b>District 1</b>
<b>Monsieur Jonathan Carroll, conseiller</b>	<b>District 2</b>
<b>Madame Dominique Alarie, conseillère</b>	<b>District 3</b>
<b>Monsieur Henri Beauregard, conseiller</b>	<b>District 4</b>
<b>Monsieur Michael Tinmouth, conseiller</b>	<b>District 5</b>
<b>Monsieur Sylvain Harvey, conseiller</b>	<b>District 6</b>

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.

Est également présente Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale greffière-trésorière.

À 19 h 33, le maire déclare la séance ouverte.

9065-06-26 2.0

#### Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

##### **1.0 Ouverture de l'assemblée**

1.1 Mot du maire

##### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

##### **3.0 Suivi des questions :**

3.1 Questions posées lors de la dernière assemblée ;

3.2 Questions relatives à l'ordre-du-jour de la présente assemblée.

##### **4.0 Adoption du procès-verbal**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 ;

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2026.

##### **5.0 Finances, Administration et Greffe**

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer ;

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 mai 2026 ;

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 612-2026 décrétant un emprunt et une dépense de 2 209 864 \$, remboursable en 15 ans, pour des travaux de réfection du chemin des Noyers ;

5.4 Fin du contrat de services – ALM Architectes ;

5.5 Refonte du calendrier conservation ;

5.6 Mandat à Me Sébastien Dorion ;

5.7 Ressources humaines - embauche d'une agente aux communications.

##### **6.0 Travaux publics et voirie**

Sans objet

##### **7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés en mai 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026 ;

7.2 Achat d'un filet protecteur pour le terrain de baseball au parc Henri-Piette ;

7.3 Achat d'équipement pour le parc de l'Île Benoit.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 juin 2026

### **8.0 Urbanisme**

- 8.1 Adoption du règlement no 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs.

### **9.0 Sécurité publique et incendie**

Sans objet

### **10.0 Environnement**

- 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) du 2 juin 2026.

### **11.0 Divers**

- 11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut

### **12.0 Correspondance**

### **13.0 Période de questions**

### **14.0 Levée de la séance**

**UN AMENDEMENT À L'ORDRE DU JOUR EST PROPOSÉ.**

**IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE**

D'ajouter un (2) points à l'ordre du jour, dans la section Divers :

11.2 Création et nomination des membres du comité de démolition ;

11.3 Sondage noyau villageois – Information.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

**L'amendement à l'ordre du jour est adopté.**

**IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE**

D'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### **3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**

- 3.1 Monsieur le maire fait le suivi des questions posées lors de la dernière assemblée ;

- 3.2 Monsieur le maire répond aux questions relatives à l'ordre-du-jour de la présente assemblée.

### **4.0 Adoption du procès-verbal**



No de résolution  
ou annotation

9066-06-26

4.1

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

**IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

9067-06-26

4.2

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2026.**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2026.

**IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2026.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

5.0

**FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**

9068-06-26

5.1

**Journal des factures payées et des factures à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER**

D'accepter la liste des factures **payées** au 31 mai 2026 pour un montant de **239 950,21 \$**.

Chèques numéros : #21684 à 21685 et #21667

Dépôts directs numéros : #3576 à 3594

Prélèvements bancaires numéros : #3586 à 3618

D'accepter la liste des factures à **payer** au 31 mai 2026 pour un montant de **705 781,13 \$**.

Chèques numéros : #21686 à 21708

Dépôts directs numéros : #3595 à 3645

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

9069-06-26

5.2

**Dépôt du rapport de dépenses au 31 mai 2026**

**MICHAEL TINMOUTH**, conseiller, dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 mai 2026.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 juin 2026

9070-06-26 5.3

**Avis de motion et dépôt du projet règlement d'emprunt numéro 612-2026 décrétant un emprunt et une dépense de 2 209 864 \$, remboursable en 15 ans, pour des travaux de réfection du chemin des Noyers**

**MICHAEL TINMOUTH**, conseiller, donne l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt no 612-2026 décrétant un emprunt et une dépense de 2 209 864 \$, remboursable en 15 ans, pour des travaux de réfection du chemin des Noyers ;

**MICHAEL TINMOUTH**, conseiller, dépose le projet de règlement no 612-2026 décrétant un emprunt et une dépense de 2 209 864 \$, remboursable en 15 ans, pour des travaux de réfection du chemin des Noyers.

9071-06-26 5.4

**Fin du contrat de services – ALM Architectes**

**ATTENDU QUE** suivant la résolution 8075-01-24 la Municipalité a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, ALM Architectes, un contrat pour services professionnels multidisciplinaires pour le projet de construction d'un Hôtel de ville (appel d'offres 532770352301) lequel est actuellement en vigueur ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite exercer son droit découlant de la clause 5.5.2 de l'appel d'offres 532770352301 afin de résilier unilatéralement le contrat de service avec ALM Architectes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a informé ALM Architectes de son intention de résilier le contrat en date du 1<sup>er</sup> mai 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité entend rembourser les dépenses effectivement engagées par ALM Architectes pour l'exécution du contrat jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2026, sans autre compensation, indemnité ou perte de profit.

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**

De résilier, de façon unilatérale, le contrat de services professionnels multidisciplinaires pour le projet de construction d'un Hôtel de ville, octroyé à ALM Architectes par la résolution 8075-01-24. Cette résiliation sera effective à partir de la date de la présente résolution et les dépenses engagées par ALM seront remboursées jusqu'à pareille date.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente résolution.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

9072-06-26 5.5

**Refonte du calendrier conservation**

**ATTENDU QUE** par résolution no 7942-09-23 la Municipalité a adopté le calendrier de conservation des archives municipaux ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 juin 2026

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'ajout de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de façon permanente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi.

### **IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE**

D'autoriser Me Maria Eugenia Valenzuela, Directrice générale, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'ajout de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

9073-06-26

5.6

### **Mandat à Me Sébastien Dorion**

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite procéder à l'analyse des informations et documents relatifs aux demandes liées aux cours d'eau autour de l'île Benoit ainsi que celui traversant le chemin des Cèdres ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution a pour objectif de mandater Me Sébastien Dorion, du cabinet Dunton Rainville, à exécuter toute démarche utile et nécessaire pour l'accomplissement du mandat conféré.

### **IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE**

De mandater Me Sébastien Dorion du cabinet Dunton Rainville afin d'exécuter le mandat décrit ci-haut.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire 02 1900 412.

9074-06-26

5.7

### **Ressources humaines – embauche d'une agente aux communications**

**ATTENDU** la vacance du poste d'agent(e) aux communications depuis le 11 mai 2026 ;

**ATTENDU QU'**un processus de dotation a été effectué conformément à la politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection.

### **IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE**

D'embaucher madame Andraina Mahiratra, à titre de personne salariée régulière, assujettie à une période de probation de six (6) mois, au poste d'agente aux communications, et ce, à compter du 22 juin 2026, date de son entrée en fonction.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 juin 2026

QUE le salaire de madame Mahiratra soit fixé à l'échelon 2 du groupe D suivant la convention collective en vigueur.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Sans objet

### 7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 9075-06-26 7.1 Dépôt de la liste des employés engagés en mai 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026

**DOMINIQUE ALARIE**, conseillère, dépose la liste des employés engagés en mai 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026.

#### 9076-06-26 7.2 Achat d'un filet protecteur pour le terrain de baseball au Parc Henri-Piette

**ATTENDU** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers du parc Henri-Piette lors de l'utilisation du terrain de baseball ;

**ATTENDU** les demandes de soumissions réalisées par le service de loisirs.

**IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER**

D'autoriser l'achat d'un filet protecteur pour le terrain de baseball au Parc Henri-Piette suivant la soumission transmise par l'entreprise Distribution Sports Loisirs, en date du 21 mai 2026, pour un montant de **2 622,40 \$ taxes en sus**.

D'autoriser cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

#### 9077-06-26 7.3 Achat d'équipement pour le parc Irénée Benoit

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de maintenir et adapter l'offre d'équipements nautiques afin de répondre adéquatement à l'augmentation de la demande pour ces équipements par les usagers du parc Irénée Benoit;

**ATTENDU** la soumission transmise par la compagnie Lavirus.ca.

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**

D'autoriser l'acquisition de nouveaux équipements afin d'assurer une capacité adéquate et de bonifier l'expérience des usagers du parc Irénée-Benoit suivant la soumission transmise par Lavirus.ca, en date du 5 mai 2026, pour un montant de **2 565,92 \$ taxes en sus**.

D'autoriser cette dépense à même le fonds du parc Irénée Benoit.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 juin 2026

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE  
MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### 8.0 URBANISME

9078-06-26

8.1

**Adoption du règlement no 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des  
bâtiments sur le territoire de Saint-Anne-des-Lacs**

**ATTENDU** le pouvoir dévolu aux municipalités en vertu des articles 145.41 à 145.41.5 de la section XII du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ ch A-19.1) leur permettant de régir l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c 10) entrée en vigueur le 1er avril 2021 exige la mise en place du présent règlement avant le 1er avril 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se doter d'outils permettant de mieux contrôler les situations de vétusté ou délabrement des bâtiments situés sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** l'article 492 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) qui permet au conseil de faire des règlements pour autoriser les fonctionnaires ou employés de la municipalité à visiter toute propriété immobilière ou mobilière pour constater si les règlements municipaux y sont exécutés ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire être en mesure d'utiliser les pouvoirs disponibles afin de protéger et d'assurer le maintien en bon état du patrimoine bâti ;

**ATTENDU QUE** lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 avril 2026, un membre du conseil a déposé un projet de ce règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement, lequel a été rendu disponible pour consultation par le public ;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026 au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs.

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER**

QUE le règlement 610-1-2026, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs, soit adopté.

QU'une copie conforme du règlement 610-1-2026 soit transmise à la MRC des Pays d'en-Haut.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE  
MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### 9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Sans objet

### 10.0 ENVIRONNEMENT

9079-06-26

10.1

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en  
environnement (CCE) du 2 juin 2026**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 juin 2026

**HENRI BEAUREGARD**, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) du 2 juin 2026.

### 11.0 DIVERS

11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d 'en-Haut.

9080-06-26

### 11.2 Création et nomination des membres du comité de démolition

**ATTENDU QUE** le règlement relatif à la démolition d'immeuble no 1011-2023 exige la constitution d'un comité de démolition ayant pour mandat d'étudier les demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité et de rendre une décision à leur égard ;

**ATTENDU QUE** ce comité doit être composés de trois (3) membres du conseil municipal.

### IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

De nommer, pour une période d'un (1) n à compter de l'adoption de la présente résolution, les membres du comité de démolition, lequel sera composé des conseillers suivants :

- Jonathan Carroll
- Henri Beauregard
- Dominique Alarie

### LE VOTE EST DEMANDÉ.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

11.3 Sondage noyau villageois - Information

### 12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.


### 13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 06 et s'est terminée à 20 H 55.

### 14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **SYLVAIN HARVEY**, CONSEILLER, propose la levée de la séance.

  
John Dalzell  
Maire

  
Me Maria Eugenia Valenzuela  
Directrice générale,  
Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.